



La Gazette de Tavel

JOURNAL ILLUSTRÉ

Septembre 2021

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES
Rue du 19 mars 1962 - 30126 Tavel

RÉDACTION :
Service communication de la Mairie



LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE



Chers concitoyens,

Les congés touchent à leur fin pour bon nombre d'entre vous, d'autres profiteront de l'arrière-saison, s'ils ne sont pas mobilisés par les vendanges...

Après une édition spéciale associations, voici un numéro de notre Gazette qui vient aborder les thèmes d'actualité de notre village.

J'aborderai ici celui du cadre de vie et de la sécurisation :

Tout d'abord, je souhaite apporter une précision claire sur les travaux de la traversée du village, pour éviter des informations qui deviennent « déformations » quand elles sont relayées et interprétées.

Nous avons projeté de débiter les premiers travaux en début d'été, mais il se trouve que les réseaux d'eau et d'assainissement doivent faire l'objet de renouvellement sur certaines portions du projet.

Alors, afin d'éviter ce qui se produit trop souvent, et de venir percer des voiries fraîchement rénovées, nous allons travailler en concertation avec l'Agglo du Gard Rhodanien qui en assure la compétence, pour mener ces actions conjointement aux travaux de voirie (chaussées et trottoirs).

Nous sommes donc amenés à repousser ces travaux qui restent une de nos priorités car il en va de la sécurisation et de l'accessibilité.

Ensuite, vu le compte rendu remis par l'INRAP (Institut National d'Archéologie Préventive), organisme d'Etat, qui a effectué les fouilles sur le site du parking St Ferréol, et vu que le permis d'aménager est validé, nous allons pouvoir réaliser cet équipement qui a été l'objet d'une désinformation volontaire.

Les travaux sont prévus en octobre et permettront le stationnement d'une douzaine de véhicules qui, pour certains, garés jusqu'alors en partie sur le trottoir et la chaussée, génèrent un risque accidentel dont peu semblaient se soucier...

Vous trouverez en milieu de ce numéro toutes les précisions sur ce projet.

Toujours dans le thème du cadre de vie, notre commune a accueilli fin juillet, le jury du concours des villes et villages fleuris, nous sommes dans l'attente du verdict qui sera rendu.

A ce propos, je tiens à saluer l'investissement des élus qui œuvrent à l'embellissement du village, tout comme je rends hommage à nos agents des services de voirie et particulièrement l'équipe « espaces verts », qui démontrent leur passion pour ce travail. D'autres sujets sont abordés dans ce numéro et je vous sais impatients de les découvrir, alors bonne lecture à toutes et tous.

Votre maire, Claude PHILIP

TAVEL « Village fleuri » où chacun est contributeur



Le jury des Villes et Villages Fleuris a visité notre village le vendredi 30 juillet. Outre l'attribution des fleurs (pour rappel, Tavel a obtenu sa première fleur en 2008

puis la seconde en 2015), obtenir le label des Villes et Villages Fleuris est une reconnaissance nationale soulignant l'engagement des communes récompensées pour l'amélioration du cadre de vie et la protection du patrimoine architectural et paysager : place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), cadre de vie préservé, développement de l'économie locale, attractivité touristique, animations et cohésion sociale.

Une grille d'évaluation comprenant 63 critères a été remplie par les membres du jury et le verdict sera connu fin octobre 2021.

Monsieur le Maire en a profité pour remercier les agents communaux affectés à la voirie et principalement aux espaces verts : Brigitte, Thierry, Florent et René pour leur investissement et leur savoir-faire.

Communication

Un nouveau panneau lumineux a été installé à l'entrée du village. Nous avons choisi un panneau double face pour que les informations soient visibles aussi bien en sortant qu'en rentrant dans le village.

Un autre panneau sera installé au centre village pour remplacer celui de la poste mais, afin d'éviter la multiplication des interventions sur la voirie, les gaines seront placées pendant les travaux de la traversée du village.

PanneauPocket

au service des habitants
de la commune de TAVEL

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien permet à la mairie de TAVEL de se rapprocher encore plus de ses habitants en offrant l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Il suffit de télécharger l'application et de choisir TAVEL.

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
Disponible gratuitement sur

Les mercredis FOOD TRUCK !

à partir du 1^{er} septembre 2021 de 19h à 23h

TAVEL se lance dans l'expérimentation FOOD TRUCK avec 4 camions aux saveurs complémentaires sur la place de la mairie.

Les food trucks, ou camions restaurants, ont le vent en poupe et proposent une alternative aux restaurants, kebabs ... Misant sur la qualité et sur la variété des menus proposés, ces camions-cantines constituent une manière nouvelle et durable de s'alimenter et attirent une clientèle qui n'est pas forcément la même que celle des restaurants sédentaires.

La mairie est régulièrement sollicitée pour accueillir ce type de restaurant ambulant et devant le phénomène qui prend de l'ampleur, souhaite lancer un test grandeur nature.

Compte tenu du risque de propagation du virus, au démarrage seule la vente à emporter sera autorisée.

Sous réserve des conditions sanitaires

Déclaration des forages domestiques

1. Déclaration des forages domestiques - compétence du maire

Définition code de l'environnement : « Est réputé domestique un prélèvement dont le volume annuel, cumulé sur l'ensemble des ouvrages d'une même personne ou d'une même société, est inférieur à 1000 m³/an. »

Les prélèvements domestiques de type forage ou puits doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, et être équipés d'un dispositif de

comptage.

La liste des éléments à fournir en mairie est fixée par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2008. Le formulaire CERFA n° 13837*02 de « Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique » peut être utilisé pour effectuer cette formalité, et une attestation doit être délivrée par la mairie.

2. Déclaration des forages non domestiques - compétence du préfet

Concernant les forages non domestiques (activités industrielles, usages agricoles), ils doivent être déclarés au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, avant leur réalisation et leur mise en service. S'agissant du département du Gard, les dossiers de demande doivent être déposés au guichet unique de l'eau de la DDTM, et leur instruction relève de la compétence du préfet.

Le dossier à compléter est téléchargeable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Reglementation/Dossier-Loi-sur-l-eau-constitution/Dossier-de-declaration>

Le service Eau et Risques de la DDTM du Gard se tient à la disposition du public pour toute précision.

AU SOMMAIRE - n°6 - Août 2021

- P.1** Le mot de monsieur le Maire / Village fleuri / Panneaux Pocket / Le mercredis Food Truck
Déclaration des forages domestiques
- P.2-3** Tavel : le parking / Prendre le frais / Le lavoir de Tavel / Renfort pour le Dr Bouet
- P.4** Bibliothèque / Brigade mobile / La dame de la cantine / La place de la fontaine
Fête votive / Les nocturnes de Couleur Tavel / Octobre Rose / Mot de l'opposition / Contacts

Tavel, Le parking... Un projet, une enquête, des résultats

En décembre 2020, un tractopelle a commencé à creuser une tranchée sur le terrain attenant à la chapelle et au monument aux morts. Un ossement a émergé de cette terre, ce qui a créé une mobilisation contre ce projet au motif qu'il s'agissait de l'ancien cimetière de TAVEL, un lieu où les anciennes familles étaient inhumées. L'émotion s'est cristallisée sur l'idée que la mairie profanait un lieu de recueillement.

Pour stopper ce chantier, la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles a été saisie en urgence par quelques opposants au projet. La presse locale et régionale, la télévision se sont déplacées pour essayer de comprendre ce qui agita ce tranquille village et détecter les failles d'un projet à la base ordinaire mais qui devenait d'un coup une affaire à étaler sur la scène publique.

Pourtant la mairie avait recherché dans les archives départementales l'usage de ce terrain aux siècles derniers et avait capitalisé un ensemble de preuves retraçant l'histoire au travers de délibérations prises par la commune dès 1850. A ces actes administratifs se rajoutait le cadastre Napoléonien qui mettait en évidence que l'ancien cimetière se trouvait sous l'actuel monument aux morts.

UN PEU D'HISTOIRE

15 mai 1850 : délibération sur l'intention d'acquérir une parcelle de 16 ares pour créer un nouveau cimetière

29 septembre 1850 : délibération pour la translation du cimetière (8 ares de surface)

20 avril 1851 : délibération pour l'acquisition du nouveau terrain

2 novembre 1920 : délibération pour la création du monument aux morts précisant que « l'emplacement retenu sera celui de l'ancien cimetière désaffecté ... »

La DRAC, mobilisée a précisé à la mairie puis a confirmé dans la presse (Midi Libre du 11 décembre 2020 - Un parking à la place de l'ancien cimetière : « La mémoire de Tavel, ensevelie sous du béton, c'est inadmissible ») que la commune n'était pas tenue de les informer de ces travaux car ce n'était pas une zone de prescription archéologique. Cet organisme d'État a toutefois fait réaliser un diagnostic par l'INRAP dont les éléments ont été consignés dans un rapport livré le 2 juillet 2021 à la commune.

>> Ce travail de fouille confirme qu'il ne subsiste aucune sépulture sur l'emprise du projet. Il est démontré également un remaniement des terres qui correspond certainement à la translation du cimetière.

Le cadastre Napoléonien(1) fait bien apparaître en bleu la parcelle concernée où sont implantés la chapelle et l'ancien cimetière et les parcelles numéros 233 et 234 sont extérieures au cimetière.

Le cadastre actuel reprend à l'identique le même découpage en modifiant la numérotation des parcelles.

Cadastre Napoléonien 1824 (1)



Cadastre 2020



Plusieurs motivations ont porté ce projet :

- L'engagement politique dans le domaine de la sécurisation avec la volonté de supprimer des stationnements gênants et dangereux,
- La disponibilité d'une parcelle communale, qui de fait ne nécessite pas d'acquisition foncière,
- Le besoin de stationnements pour les riverains mais aussi pour accéder et soutenir l'activité des commerces de proximité,
- La volonté de s'inscrire dans une démarche environnementale avec un traitement paysager et un sol drainant sur ce nouveau parking

Compte tenu de tous ces éléments mais aussi, vu l'accord du permis d'aménager, la conclusion de la Préfecture de Région (dans son courrier du 30 juin 2021) qui indique que le terrain est libéré de toutes contraintes au titre de l'archéologie préventive, les travaux seront lancés en octobre.

> **Un dossier complet est consultable en mairie.**



Insertion Parking Saint-Ferréol

Prendre le frais ...

Histoire de TAVEL racontée par Marie-Charlotte CHAMOUX



Cinq ou six personnes sont rassemblées. Un peu plus loin, un autre pas de porte, un autre groupe se forme, avec les deux vieilles filles, leurs parents âgés et deux ou trois voisins.

Les enfants quant à eux ne s'assoient pas. Les filles, bras dessus, bras dessous, se promènent, d'un groupe à l'autre, et s'amuse à répéter en guise de bonsoir : « On prend le frais ? ». Les garçons discutent entre eux, trempent les pieds dans la rigolette où, chaque printemps, ils viennent avec leurs sœurs pêcher les têtards. Tout le monde se connaît. Les enfants sont nombreux dans les familles, les fratries atteignent le chiffre de treize, douze, dix, huit, six, quatre... rarement moins de quatre. La population ne compte que quelques centaines d'âmes, mais les salles de classe sont bien pleines. Les parents et grands-parents parlent provençal entre eux, tandis que le français est d'usage chez les jeunes.

On prend le frais, car les maisons sont chaudes, malgré les volets bien fermés dans la journée, et les fenêtres grandes ouvertes le soir, et malgré l'épaisseur des murs de pierre. Pas de douche pour se rafraîchir, les habitations n'ont pas de salle de bain, l'eau va se chercher à la fontaine, ou aux pompes.

Au menu du souper, après le bouillon de légumes épaissi de pain dur finement coupé, le plat de tomates farcies a été servi. Les tomates sont abondantes dans les jardins, rouges, juteuses, par-

Les chaises sont sorties, alignées devant le seuil de la maison, dans la rue des Lavandières que l'on appelait alors rue du Lavoir, nom d'usage, qui ne fut jamais attesté par aucune plaque.

Les trois chaises de paille sont installées, une pour le couple, une pour la grand-mère car les aïeux habitent chez les jeunes. Les voisins arrivent, chacun équipé de son siège.

fumées. Elles sont présentes dans tous les menus. On les choisit à peine mûres pour la salade du midi, on les cuisine en coulis pour napper les aubergines grillées, on les mitonne coupées en deux, à l'ail et au persil, longtemps, très longtemps, dans la grande poêle noire.

Mais ce soir, on a utilisé un reste de viande, on y a ajouté de la chair à saucisse, on n'a pas gaspillé le vieux morceau de pain que l'on a ramolli dans du lait, on a assaisonné d'ail, d'oignon, de persil fraîchement cueilli, on a cassé des œufs du poulailler pour lier la préparation, et on a farci les beaux fruits rouges, les plus mûrs. Le plat est prêt, arrosé d'un filet d'huile. Pourtant, on ne va pas allumer le four. Il fait trop chaud.

Mais que transporte-t-elle, la voisine ? Que fait-elle, dans la rue ? Que dissimule-t-elle sous un grand torchon ? Pourquoi rentre-t-elle à la boulangerie et en ressort-t-elle les mains vides ? Quel précieux paquet y a-t-elle déposé ?

Le boulanger glisse le plat dans son four à bois. Cela grésille, brunit, plisse, se ride, se sublime.

Et voici notre cuisinière de retour à la boulangerie, les mains vides, et elle en ressort avec un trésor de saveurs et d'odeurs, peut-être est-ce l'image de l'été, ce concentré de parfum et de goût ?

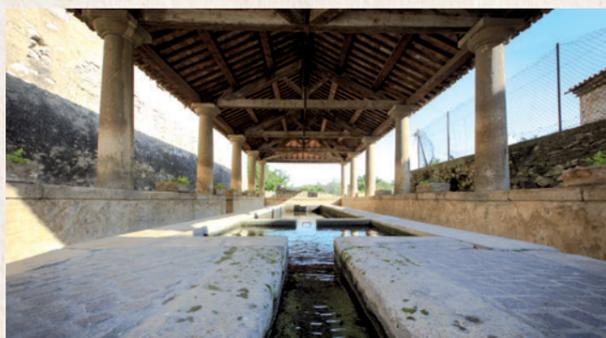


Prendre le frais, tandis que le clocher de l'église sonne les heures de la nuit qui vient de tomber. Les enfants s'amuse à reconnaître la Grande Ourse, la Petite Ourse, l'étoile polaire. Mais il faut rentrer les chaises de paille ; les enfants, les aïeux, les adultes, tous regagnent le foyer. Le lendemain, les paysans se lèveront à l'aube.

Nous sommes à l'orée des années soixante qui précèdent l'arrivée de l'eau à Tavel.



Le lavoir de Tavel



Le lavoir, construit en 1827, fait partie du patrimoine de notre village. Il est totalement ouvert et possède 12 colonnes qui ont la particularité d'être d'un seul bloc. Sur ces colonnes repose une toiture à pans coupés.

Il est composé d'un lavoir et d'un rinçoir. Jusqu'à il y a encore quelques décennies, les lavandières venaient y nettoyer leur linge et s'y retrouver pour parler de choses et d'autres. Ce lieu reste ouvert à tous ceux qui souhaiteraient renouveler cette tradition et répondre à la fonction initiale de ce bâtiment. Il arrive encore parfois que certains viennent y laver leurs tapis...

Des Tavellois s'y sont réunis le vendredi 20 Aout pour « laver du linge » et redonner au lavoir sa vocation première. Cette animation, qui a montré le travail des lavandières,

est à renouveler !

Ce lieu est mis en valeur par des jardinières fleuries et reste un endroit de rencontre agréable où l'on peut également se rafraîchir sans pour autant s'y baigner !

En effet, **ce lavoir n'est pas aménagé pour la baignade et son utilisation dans ce but pourrait entraîner des accidents corporels ou même des noyades.**

Outre ce risque, la situation sanitaire et environnementale a malheureusement évolué. **La ressource en eau s'appauvrit et la vidange quotidienne du lavoir n'est pas compatible avec la diminution des nappes phréatiques nécessaires à tous.** La manipulation des martellières pour vider et remplir les bassins, à l'initiative de quelques usagers du lieu pour avoir une eau propre à la baignade, ne peut se concevoir. Pour rappel, seuls les agents municipaux sont habilités à manipuler ces martellières.

Il est désormais important de prendre en compte la raréfaction de la ressource en eau, la protection des populations et la biodiversité.

L'alimentation du lavoir en eau est la même que celle qui irrigue les jardins, situés à l'arrière de celui-ci.

La municipalité a donc décidé de rédiger l'arrêté ; cette décision municipale repose sur des questions de **salubrité, de sécurité et de gestion de l'eau.**



Envoyé en préfecture le 13/08/2021
Reçu en préfecture le 13/08/2021
Affiché le 13 AOUT 2021
ID : 030-21303262-20210812-A2021_03035-AR

ARRÊTÉ N°2021-93

Objet : PORTANT INTERDICTION DE BAIGNADE ET DE VIDANGE DU LAVOIR

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1332-1 et L1332-2,

Considérant que le lavoir situé rue des Lavandières n'est pas aménagé pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes,
Considérant que l'eau un bien commun et une ressource au service du plus grand nombre et que le lavoir ne peut être vidé et rempli à l'initiative d'administrés,
Considérant que la compétence de la gestion du lavoir est du ressort de la commune,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers et la préservation de la ressource.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour des raisons de salubrité, de sécurité et de gestion de l'eau, la baignade est formellement interdite dans le lavoir situé rue des Lavandières, TAVEL (30126).

Article 2 : La manipulation des martellières est totalement interdite par les personnes étrangères au service technique de la mairie. Il est donc interdit de vider les bassins, gestion qui reste de la responsabilité de la Commune.

Article 3 : Tout contrevenant s'expose à une amende de 38 euros pour non-respect d'un arrêté municipal.
Des panneaux seront apposés sur place, afin d'en informer la population.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Monsieur le Lieutenant de la gendarmerie de Roquemaure/Rochefort du Gard,
Madame la Préfète du Gard,
Ainsi que les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié et affiché selon la procédure légale.

Tavel le 12 août 2021.
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 13 AOUT 2021

Pour ordre et par délégation
Franck BOURGADE
Sérmé Adjoint



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité la certitude de l'exactitude de ces informations. Il est tenu responsable de l'exactitude de ces informations. Le présent arrêté est accessible sur le site internet de la Mairie de Tavel.
Rue du 19 Mars 1962 - 30126 TAVEL - Tél. 04 64 50 04 10 - www.mairiedetavel.fr

Du renfort pour le docteur Bouet

A partir du lundi 30 Aout, le docteur BOUET a un nouveau collaborateur : Kevin GARDIEN, chirurgien-dentiste. Il vient lui prêter main forte du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 ainsi que le vendredi de 08h00 à 12h00 dans son cabinet, au Pôle Médical des Cartresses, 4 route de la Commanderie. Le numéro d'appel est le : **04 66 50 30 87**

Kevin Gardien, jeune chirurgien-dentiste a exercé dans 7 hôpitaux dont 6 mois dans un hôpital spécialisé pour les enfants à Bruxelles et les 10 derniers mois en temps

plein à l'hôpital de Mons.

Kevin Gardien, enfant du pays, a le plaisir de s'installer à Tavel où il a gardé de nombreux liens après y avoir effectué des vendanges pendant ses études.

Nous souhaitons la bienvenue à Kevin Gardien.



La bibliothèque fait peau neuve !

Elle sera fermée pour travaux du jeudi 30 septembre au lundi 1er Novembre inclus.
Le mardi 2 novembre, vous pourrez retrouver un lieu entièrement rénové (sols, peintures, lumières, nouvelle implantation des livres...)

En attendant, nous vous invitons à prévoir vos lectures et à venir emprunter vos livres jusqu'au mercredi 29 septembre.

Renfort de la brigade mobile accueillie à TAVEL durant l'été

Cette année encore, des renforts de gendarmerie sont arrivés à Tavel pour prêter main forte à leurs homologues de Rochefort du Gard et Roquemaure. La commune a accueilli cet escadron durant l'été pour soutenir la mise en sécurité du territoire.



La « DAME DE LA CANTINE » part à la retraite !



Après avoir été au service de nos écoliers et s'être investie pour leur rendre le temps méridien agréable, Laurence DUMONT va pouvoir profiter de sa retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse :
« J'ai travaillé dix ans à la cantine, cette embauche m'a permis de finir ma vie professionnelle sereinement. J'ai apprécié tout au long le contact avec les enfants et d'être reconnue dans la rue comme : la dame de la cantine. Ce sont ces petites réflexions adorables qui vont me manquer, une autre vie m'attend »

La place de la fontaine, un endroit convivial et chaleureux

La place de la fontaine est un endroit agréable. Afin de le rendre encore plus chaleureux, des bacs à fleurs y ont été déposés et désormais vous pourrez vous y installer sur les bancs et autour d'une table confectionnée par la carrière Lugan. Très prochainement, comme nous projetons de le faire dans plusieurs points du village, vous pourrez y trouver également une « boîte à livres »



Fête Votive

Le week end du 10 juillet, Anim'Tavel a organisé la Fête Votive qui a rencontré un vif succès. Les manèges étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Les « abrivados » ont été suivi par de nombreux passionnés et les enfants ont adoré celui qui leur était réservé. Les soirées musicales ont, elles aussi, été appréciées. Cette fête votive annuelle est toujours attendue avec impatience et l'a été encore davantage après les mois difficiles que nous avons connu avec la crise sanitaire.

Nous remercions chaleureusement Anim'Tavel pour leur investissement. Organiser une telle fête dans l'incertitude face à l'évolution de la situation sanitaire et aux différents protocoles mis en place fût un véritable challenge : **BRAVO**



Octobre Rose

La municipalité s'investit cette année encore dans l'organisation d'OCTOBRE ROSE à Tavel. De nombreuses actions seront mises en place (**renseignements au secrétariat de la mairie : 04 66 50 04 10**)

Des boîtes à dons seront à votre disposition au secrétariat de la mairie et au gymnase afin que vous puissiez y déposer des foulards offerts aux femmes malades qui en portent afin de garder leur féminité.

Une action couture est également menée et nous invitons chaque couturier(e) à fabriquer un coussin « cœur ». Placé sous le bras, ce coussin permet de soulager les douleurs post-opératoire du sein. Les patrons sont à disposition en mairie et au gymnase. Des rubans roses seront disponibles en mairie ou au gymnase afin que chacun d'entre nous puisse montrer son soutien en le portant en bracelet ou en confectionnant le sigle. Les associations vous proposeront également des animations.

Rendez-vous le vendredi 1er octobre, à 19h pour le lancement de cette opération avec l'illumination de la mairie.

DÉMOCRATIE LOCALE

LE DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Après avoir augmenté de 10% la taxe sur les ordures ménagères, l'agglomération du Gard Rhodanien impose aux Tavellois une réduction du service, une poubelle grise par mois pour un tarif non-communiqué.

Nous regrettons un manque d'explication sur ces décisions qui ont été approuvées par le représentant de Tavel à l'agglomération.

Directeur de la publication : Claude Philip

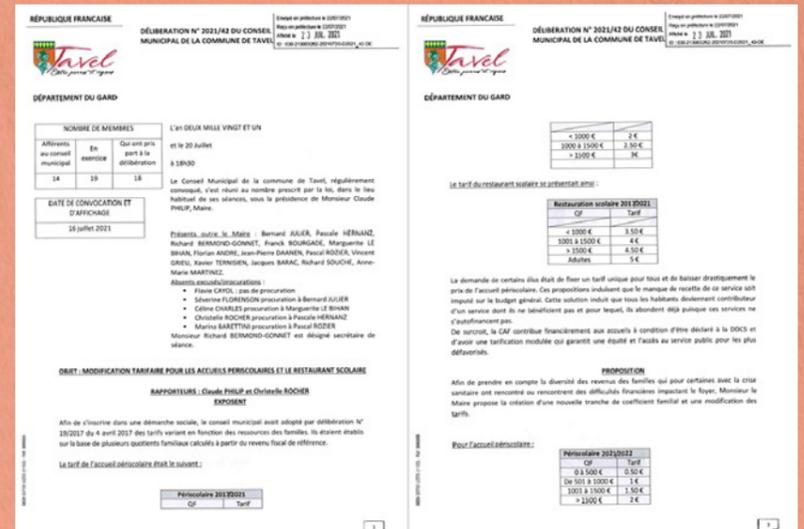
Rédactrice en chef : Pascale Hernanz

Équipe de la communication : Flavie Cayol, Marguerite Le Bihan, Céline Charles, Pascale Hernanz, Pascal Rozier, Vincent Grieu

Imprimeur : Impact - 34980 Saint-Gély-du-Fesc

Une démarche sociale pour favoriser l'accès au périscolaire et à la restauration scolaire pour les plus défavorisés :

modification des quotients familiaux par délibération N° 2021/42 du 20 juillet 2021



L'alimentation est essentielle à la croissance et aux capacités d'apprentissage des enfants.

La réussite scolaire est donc en partie tributaire d'une alimentation saine. Bien conscients de l'importance d'une restauration de qualité, et bien conscients également que le repas de midi peut constituer le seul repas équilibré de la journée, Monsieur le Maire et les élus de la majorité ont travaillé longuement sur une nouvelle grille de tarification afin d'être toujours à l'écoute des parents d'élèves, de répondre à la difficulté que rencontrent certaines familles, mais surtout de proposer un repas de qualité accessible à tous les enfants.

Une nouvelle tranche de coefficient familial a été mise en place pour les bas salaires.

La qualité et les prestations proposées ne seront pas modifiées (préparation des repas sur place par un cuisinier qualifié, produits de qualité choisis, respect de l'équilibre alimentaire, encadrement des repas par du personnel qualifié...)

Le tarif de l'accueil périscolaire a lui aussi été réétudié à la baisse pour tous, afin de soulager et diminuer ainsi le taux d'effort des familles.

Les nocturnes de couleur Tavel

En 2021 la fête des rosés de Tavel, a évolué le temps d'une édition, vers une nouvelle formule : **LES NOCTURNES DE COULEUR TAVEL.**

Le concept mis en place par le Syndicat Viticole de l'Appellation Tavel, différent de la manifestation Couleur Tavel, s'est avéré original et plus adapté à la situation sanitaire. Des soirées plus intimistes mais toujours festives, autour des vins de Tavel ont eu lieu 4 vendredis du mois de juillet, dans différents châteaux, domaines et caves de l'appellation. Cette nouvelle formule, a permis au public de partir à la découverte d'une cave ou d'un domaine, tout en alliant la dégustation, la musique et la gastronomie, le tout dans un cadre d'exception. Un concept original et très séduisant qui fait appel à tous les sens des visiteurs. Ces derniers ont pu se retrouver en famille ou entre amis pour partager un moment de plaisir et de gourmandise pour fêter l'arrivée de l'été.

Un beau succès pour la première édition de ces soirées, sous les étoiles, autour des délicieux vins de Tavel, dans les châteaux, domaines et caves de l'appellation.



Pour nous contacter

Désormais, merci d'adresser vos messages à :

- **Contact Mairie :** contact@mairiedetavel.fr
- **Urbanisme :** urbanisme@mairiedetavel.fr
- **Etat civil :** etat-civil@mairiedetavel.fr
- **Comptabilité :** comptabilite@mairiedetavel.fr
- **Education/jeunesse :** education@mairiedetavel.fr
- **Services techniques :** st@mairiedetavel.fr
- **Bibliothèque :** bibliotheque@mairiedetavel.fr
- **Gymnase :** gymnase@mairiedetavel.fr